

Politique-cadre de référence 5

pour aider les foyers de SLD à réviser et à mettre à jour leurs politiques de gestion des médicaments

Réserve de médicaments en cas d'urgence

Objectif:

La présente politique porte sur le processus d'approvisionnement et d'utilisation par le foyer des médicaments entreposés dans la réserve de médicaments en cas d'urgence ou dans la boîte de médicaments d'urgence. Ces médicaments sont généralement nécessaires à court terme ou en dehors du calendrier habituel de livraison ou d'approvisionnement du fournisseur de services pharmaceutiques.

(Voir le Glossaire des termes clés en page 4)

Portée:

Cette politique s'applique à l'ensemble du personnel infirmier, aux pharmaciens et aux prescripteurs qui gèrent tous les médicaments, contrôlés ou non, contenus dans la réserve de médicaments en cas d'urgence du foyer. Lorsque des médicaments ne se trouvant pas dans cette réserve doivent être administrés d'urgence, les procédures normalisées d'approvisionnement auprès du fournisseur de services pharmaceutiques ou d'une autre pharmacie désignée doivent être suivies.

La politique décrit l'emplacement, le réapprovisionnement, l'accès, l'utilisation, le suivi et la consignation des médicaments dans la réserve.

Équipe de surveillance de la réserve de médicaments en cas d'urgence

Toutes les fournitures de médicaments d'urgence présentes dans le foyer doivent être approuvées par l'équipe structurée suivante : le directeur médical, le fournisseur de services pharmaceutique, le directeur des soins infirmiers et des soins aux patients (DSISP) et l'administrateur.

L'équipe de surveillance :

1. Réalise au moins une fois par an une vérification et une évaluation de l'utilisation de la réserve de médicaments en cas d'urgence au cours des 12 mois précédents, afin de s'assurer que la réserve de médicaments en cas d'urgence soit correctement approvisionnée en médicaments reflétant les schémas d'utilisation réels et les directives cliniques actuelles (voir la feuille de travail sur la réserve de médicaments en cas d'urgence dans les pièces jointes).

Ce processus comprend un examen des éléments suivants :

a. Tous les médicaments et leurs classes auxquels on a accédé dans la réserve d'urgence, y compris le nombre de doses de chaque médicament auquel on a accédé.



Politique-cadre de référence 5

pour aider les foyers de SLD à réviser et à mettre à jour leurs politiques de gestion des médicaments

Réserve de médicaments en cas d'urgence

- b. Tous les médicaments et leurs classes auxquels le fournisseur de services pharmaceutiques ou la pharmacie désignée en dehors des heures d'ouverture a eu accès, mais qui ne sont pas disponibles dans la réserve de médicaments d'urgence, y compris le nombre de doses de chaque médicament auquel on a eu accès.
- c. Les indications cliniques pour lesquelles on a eu accès à ces médicaments.
- d. Un examen des directives actuelles pour le traitement des affections urgentes dans la population du foyer de soins de longue durée.
- e. Un examen de chaque quantité de médicaments fournie pour s'assurer qu'elle répond aux besoins du foyer.
- 2. Détermine et met en œuvre toute modification de l'approvisionnement en médicaments d'urgence et/ou des processus associés.

Le personnel infirmier

- 1. Reçoit une ordonnance pour les médicaments qui ne sont pas disponibles dans la réserve habituelle du résident mais qui sont nécessaires en temps voulu.
- 2. Confirme l'adéquation clinique du médicament ou contacte le pharmacien si nécessaire.
- 3. Vérifie la disponibilité du médicament dans la réserve de médicaments en cas d'urgence. Si le médicament n'est pas disponible dans cette réserve, il suit les procédures d'accès à ces médicaments auprès du fournisseur de services pharmaceutiques ou de la pharmacie désignée en dehors des heures d'ouverture.

Le personnel infirmier et l'infirmière responsable

- 1. Confirme et documente sur le *formulaire de demande d'accès aux médicaments en cas d'urgence* la date, l'heure, le nom du résident, le nom du médicament, la dose et la forme médicamenteuse prescrites, le prescripteur, ainsi que la dose et la forme médicamenteuse provenant de la réserve.
- 2. Veille à ce que les autres exigences relatives aux médicaments contrôlés ou ciblés soient confirmées et respectées.



Politique-cadre de référence 5

pour aider les foyers de SLD à réviser et à mettre à jour leurs politiques de gestion des médicaments

Réserve de médicaments en cas d'urgence

L'infirmière responsable

1. Informe quotidiennement (ou immédiatement si l'approvisionnement est considéré comme critique) le fournisseur de services pharmaceutiques des besoins de réapprovisionnement en médicaments d'urgence.

Le fournisseur de services pharmaceutiques et/ou l'infirmière responsable

- 1. Chaque mois, le fournisseur de services pharmaceutiques et/ou l'infirmière responsable vérifient l'approvisionnement en médicaments d'urgence afin d'évaluer :
 - a. les médicaments utilisés et le contenu restant, y compris la résolution de toute divergence;
 - b. les médicaments périmés ou inutilisables pour d'autres raisons (p. ex. les médicaments faisant l'objet d'un rappel); et
 - c. organise le réapprovisionnement.

Le fournisseur de services pharmaceutiques

- 1. Assure la disponibilité 24 heures sur 24 et 365 jours par an d'un pharmacien capable de :
 - a. recevoir les notifications d'utilisation de médicaments d'urgence de la part du personnel du foyer;
 - b. fournir une vérification clinique des médicaments prévus en fonction de l'information pertinente sur l'état de santé du résident;
 - c. donner des conseils pertinents concernant la manipulation et l'utilisation sécuritaires des médicaments;
 - d. contribuer au réapprovisionnement et à la reconstitution des stocks de médicaments.
- 2. Confirme périodiquement les pratiques exemplaires relatives à l'approvisionnement en médicaments d'urgence.
- 3. S'assure que les politiques et les pratiques du foyer sont conformes aux pratiques les plus récentes; et
- 4. Participe à tous les aspects de la présente politique.

Remarque : Si la réserve de médicaments en cas d'urgence est conservée dans une armoire de distribution automatisée de médicaments, il convient de suivre les procédures d'accès aux médicaments à partir d'une ADAM qui figurent dans la Politique modèle 7 qui s'y rapporte.



Politique-cadre de référence 5

pour aider les foyers de SLD à réviser et à mettre à jour leurs politiques de gestion des médicaments

Réserve de médicaments en cas d'urgence

Entreposage

Le foyer identifie et fournit l'emplacement et l'infrastructure nécessaires pour entreposer de façon adéquate et sécuritaire la réserve de médicaments en cas d'urgence, y compris :

- a. Un ou plusieurs contenants sécurisés pour l'entreposage des médicaments en cas d'urgence.
- b. Un ou plusieurs contenants réfrigérés sécurisés pour les médicaments en cas d'urgence qui nécessitent un entreposage réfrigéré.
- c. Un entreposage des substances désignées conforme aux réglementations et aux pratiques exemplaires en matière d'entreposage et de sécurité des substances désignées, qu'elles soient réfrigérées ou non (se référer à la politique locale du foyer concernant les substances contrôlées)¹.
- **d.** Mettre à disposition/afficher la liste des médicaments actuels de la réserve en cas d'urgence dans des endroits facilement accessibles.

Glossaire des termes clés :

Terme	Définition
Médicaments contrôlés (ou substances désignées)	Tous les produits thérapeutiques dont la mise en marché a été approuvée par Santé Canada et qui figurent dans les annexes de la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> . Les opioïdes, les dérivés amphétaminiques et les cannabinoïdes sont des exemples typiques du contexte des foyers de soins infirmiers.
Médicaments non contrôlés	Tous les produits thérapeutiques dont la mise en marché a été approuvée au Canada par Santé Canada et qui ne figurent pas dans les annexes de la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> . Ces médicaments ont généralement un numéro d'identification de médicament (DIN) ou un numéro de produit naturel (NPN).
Médicaments à cible définie (ou substances ciblées)	Les produits thérapeutiques tels que définis par le foyer, qui, bien qu'ils ne soient pas des médicaments contrôlés, justifient d'être traités comme des médicaments contrôlés en raison des risques potentiels qu'ils présentent ou qui peuvent être considérés comme des médicaments d'intérêt (p. ex. dans le cadre d'un exercice d'amélioration de la qualité).
Réserve de médicaments en cas d'urgence Boîte de médicaments d'urgence, réserve de nuit, boîte fixe (STAT box)	Une réserve de médicaments qui peuvent ne pas être prescrits à un résident, mais dont il peut avoir besoin d'urgence en cas de changement de son état clinique. Cette réserve peut également contenir des médicaments qui peuvent être nécessaires en dehors du calendrier de livraison habituel du fournisseur de services pharmaceutiques. Ces produits thérapeutiques sont généralement utilisés pour traiter des problèmes de santé urgents tels que les infections, l'hypoglycémie et les réactions allergiques.
Équipe de surveillance de la réserve de médicaments en cas d'urgence	Une équipe composée au minimum de l'administrateur du foyer, du directeur médical du foyer, du directeur des soins et d'un pharmacien.
Infirmière responsable	Un membre du personnel infirmier autorisé qui assume des responsabilités de surveillance pour un quart de travail et qui a des authentifiants/clés d'accès pour accéder à la réserve de médicaments en cas d'urgence.
Formulaire de demande d'accès à la réserve de médicaments d'urgence ou de remplacement de la boîte de médicaments d'urgence	Un document qui permet de documenter l'accès, l'autorisation et l'utilisation du médicament dans une réserve de médicaments en cas d'urgence. Le formulaire comprend la date, l'heure, le nom du résident, le nom du médicament, la dose et la forme pharmaceutique commandées, le nom du prescripteur, la dose et la forme pharmaceutique provenant de la réserve.

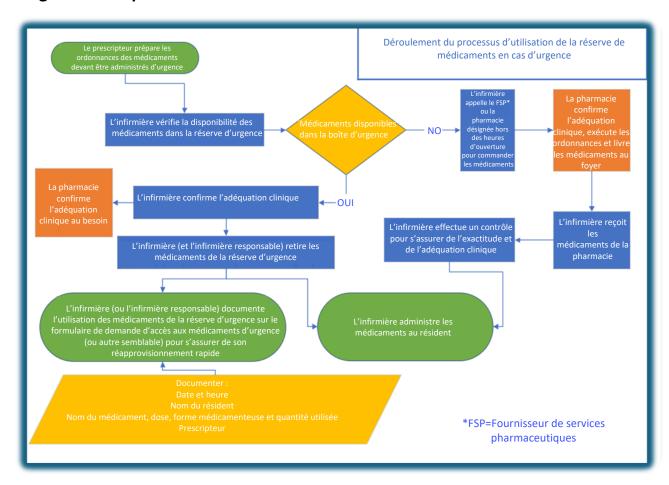


Politique-cadre de référence 5

pour aider les foyers de SLD à réviser et à mettre à jour leurs politiques de gestion des médicaments

Réserve de médicaments en cas d'urgence

Diagramme du processus :



Références:

- 1. A Guide to the Long-Term Care Homes Act, 2007 and Regulation 79/10 (gov.on.ca) sections 114, 120, 123, 129, 130, 133.
- 2. Controlled Drugs and Substances Act (S.C. 1996, c. 19)
- 3. Controlled_Drugs_and_Substances_in_Hospitals_and_Healthcare_Facilities_2019.02.28.pdf (cshp.ca) Substances-in-Hospitals-and-Healthcare-Facilities 2019 02-28.pdf



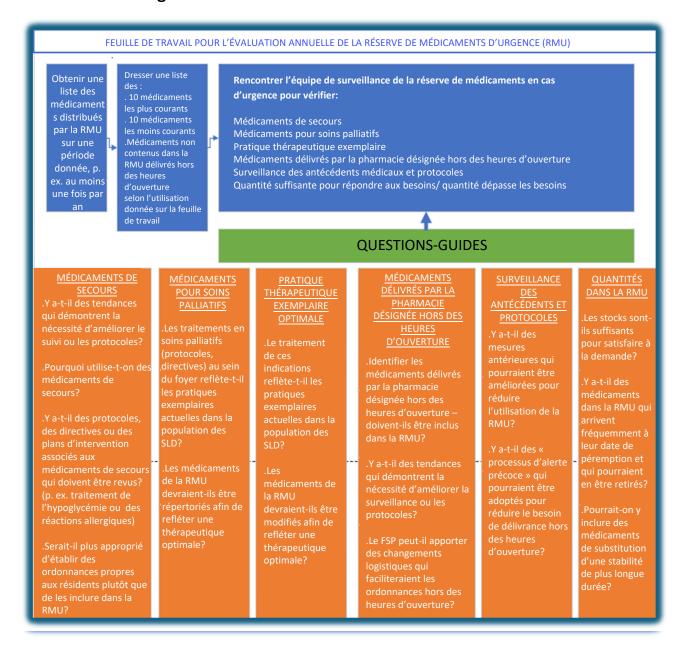
Politique-cadre de référence 5

pour aider les foyers de SLD à réviser et à mettre à jour leurs politiques de gestion des médicaments

Réserve de médicaments en cas d'urgence

Pièces jointes:

Annexe A – Feuille de travail pour l'évaluation annuelle de la réserve de médicaments d'urgence





Politique-cadre de référence 5

pour aider les foyers de SLD à réviser et à mettre à jour leurs politiques de gestion des médicaments

Réserve de médicaments en cas d'urgence

Annexe B – Feuille de travail pour la vérification annuelle de la réserve de médicaments d'urgence (grand volume)

Emergency Medication Supply Annual Audit Worksheet

- A. High volume EMS medications
- 1. List top 10 medications and quantity used by volume.

EMS medication used	Quantity	Rescue	Palliative	Missed	Antecedent	Quantity	Outcome
	used	Med	Med Y/N	Optimal	Protocols	not	
		(Y/N)		Thera-	Missed Y/N	sufficient	
				peutics		Y/N	
				Y/N			
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
8.							
9.							
10.							

- 2. Answer "Yes" or "No" questions regarding each medication on list.
- 3. For all questions answered "Yes" use the guiding questions on the Worksheet Instructions for EMS assessment.
- 4. Fill in an outcome in the last column e.g. medication change, supply amount change, protocol review, search for best practices.
- 5. Document changes on Emergency Change Supply form attached.



Politique-cadre de référence 5

pour aider les foyers de SLD à réviser et à mettre à jour leurs politiques de gestion des médicaments

Réserve de médicaments en cas d'urgence

Annexe B – Feuille de travail pour la vérification annuelle de la réserve de médicaments d'urgence (faible volume)

- B. Low volume EMS medications
- 1. List bottom 10 medications used in EMS by volume.

EMS medication used	Quantity used	Rescue Med (Y/N)	Palliative Med Y/N	Missed Optimal Thera- peutics Y/N	Antecedent Protocols Missed Y/N	Quantity exceeds need Y/N	Outcome
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
8.							
9.							
10.							

- 2. Answer "Yes" or "No" questions regarding each medication on list.
- 3. For all questions answered "Yes" use the guiding questions on the Worksheet Instructions for EMS assessment.
- 4. Fill in an outcome in the last column e.g. medication change, supply amount change, protocol review, search for best practices.
- 5. Document changes on Emergency Medication Supply change form attached.



Politique-cadre de référence 5

pour aider les foyers de SLD à réviser et à mettre à jour leurs politiques de gestion des médicaments

Réserve de médicaments en cas d'urgence

Annexe B – Feuille de travail pour la vérification annuelle des médicaments d'urgence (non contenus dans la réserve)

C. Non-EMS medications

1. List any medications dispensed during off-hours not contained in EMS.

Non- EMS medication	Quantity	Rescue	Palliative	Missed	Antecedent	Quantity	Outcome
used	used	Med	Med Y/N	Optimal	Protocols	sufficient	
		(Y/N)		Thera-	Missed Y/N		
				peutics			
				Y/N			
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							
8.							
9.							
10.							

- 2. Answer "Yes" or "No" questions regarding each medication on list.
- 3. For all questions answered "Yes" use the guiding questions on the Worksheet Instructions for EMS assessment.
- 4. Fill in an outcome in the last column e.g. medication change, supply amount change, protocol review, search for best practices.
- $5. \ \, \text{Document changes on Emergency Medication Supply Change Form attached}.$



Politique-cadre de référence 5

pour aider les foyers de SLD à réviser et à mettre à jour leurs politiques de gestion des médicaments

Réserve de médicaments en cas d'urgence

ications to		Quantity	A review of the EMS was conducted on: Date: Signatures: Medical Director: Director of Nursing Care:
			Signatures: Medical Director: Director of Nursing Care:
rength Do	osage form	Quantity	Medical Director: Director of Nursing Care:
			Director of Nursing Care:
			A durining
			Administrator:
			Pharmacist:
nedicatior	ıs from th	e EMS:	(Send this form to pharmacy to update EMS
rength Do	sage form	Quantity	
the follow	ing medic	cations in EM	to the quantity documented below:
rength Do	sage form	Quantity	
		-	
	the follow	the following medi	the following medications in EMS



Politique-cadre de référence 5

pour aider les foyers de SLD à réviser et à mettre à jour leurs politiques de gestion des médicaments

Réserve de médicaments en cas d'urgence

Annexe D – Formulaire de réapprovisionnement de la réserve de médicaments en cas d'urgence

Exemple de formulaire de réapprovisonnement de la réserve de médicaments en cas d'urgence :

Formulaire de réapprovisionnement de la réserve de médicaments en cas d'urgence

Date	Heure	Nom du résident	Nom du médicament	Dosage du médicament	Forme pharmaceutique du médicament	Prescripteur	Quantité utilisée

Télécopié à la pharmacie après chaque utilisation de la réserve de médicaments en cas d'urgence (au moins chaque jour)

Historique des révisions :

Numéro de la révision	Date d'entrée en vigueur	Raison du changement	Numéro de la version
1			
2			